



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-25

Séance du 10/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15.04.2025

et publication du :

15.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme GROSSE Marie-France donne pouvoir à Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. CHAIGNON Jean-Michel donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Mme GABIOU Carole, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme GROSSE Marie-France, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Mme COURTILLET Véronique

Objet : Affaires financières - Compte de Gestion - Exercice 2024

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E.legalite.com

71_CG-078-217804863-20250411-202525-8F

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;

VU l'article L.1612-12, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art. 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2024 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDERANT que les opérations en dépenses et en recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Principal, visé par et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et vote son adoption.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 11 avril 2025



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING